

Plan Climat Air Energie Territorial

Plan d'actions 2020-2026



En collaboration avec :





Albert LEBLANC

Président

Edito

LE TEMPS DE L'ACTION

Après 2 années de travail et d'échange entre élus, partenaires et citoyens, vous allez pouvoir découvrir le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de notre Communauté de communes. Ce PCAET est le fruit d'une réflexion initiée en 2018.

La lutte contre le changement climatique et les enjeux de la transition énergétique ne se discutent plus. Nos citoyens ont conscience de ces enjeux et attendent **des actions sur le terrain** pour concrétiser nos engagements.

Les enjeux autour de la transition énergétique sont multiples. Développement économique, solidarité, cohésion, cadre de vie, santé, dans tous les secteurs de nos activités nous devons **inscrire l'enjeu climatique au cœur de nos réflexions**. Ce doit être une préoccupation constante dans l'ensemble de nos champs d'intervention.

La seule action de notre collectivité ne pourra être suffisante, nous devons tous devenir des acteurs au quotidien, nous devons tous nous sentir concernés.

Tous concernés pour atteindre **des objectifs ambitieux**. La visée de notre projet est d'atteindre en 2050 un territoire neutre en carbone et autonome en énergie. Pour y parvenir il y a urgence à agir et à agir collectivement.

Le plan d'action 2020-2026 du PCAET vise, dans sa première version, à mettre les changements climatiques au cœur des préoccupations du territoire, à favoriser l'émergence de projets et à essayer les bonnes pratiques.

La transition écologique représente **un défi considérable** et des investissements importants découleront de la mise en œuvre des actions : la rénovation des bâtiments et des logements anciens, un aménagement tourné vers des constructions énergétiquement neutres, le développement des énergies renouvelables, le déploiement de nouvelles solutions de mobilité durable...

Nous ne devons pas faire supporter le « coût de l'inaction » aux générations futures.

Ayons confiance en notre capacité de préparer l'avenir en devenant tous acteurs de l'Ernée de demain.

Sommaire

Programme d'actions.....	3
Mettre en place et animer un comité de développement et de suivi des actions du PCAET.....	7
Systématiser la réflexion sur les enjeux énergie-climat dans les projets du territoire.....	8
Proposer des temps de sensibilisation aux citoyens sur les thématiques environnementales.....	9
Mettre en place un programme d'éducation à l'environnement auprès des scolaires.....	10
Déployer l'économie circulaire.....	11
Valoriser les déchets verts produits.....	12
Accompagner les habitants dans la réduction des ordures ménagères.....	13
Mettre en place un lieu dédié au réemploi dans la Haute Mayenne.....	14
Animer un réseau d'échange des bonnes pratiques.....	15
Valoriser et préserver le bocage.....	17
Réunir les propriétaires autour d'une charte d'exploitation de la forêt.....	18
Accompagner la préservation des zones humides.....	19
Mettre en place des chantiers de plantation participatifs.....	20
Mettre en place une plateforme de l'habitat.....	22
Mettre en place un dispositif de Conseil en énergie partagé pour les communes.....	23
Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires à l'énergie.....	24
Mobiliser et accompagner sur la qualité de l'air intérieur.....	25
Favoriser le développement des énergies renouvelables, en impliquant les citoyens.....	26
Engager une démarche pour la mise en place de filières de matériaux biosourcés dans le bâti.....	27
Accompagner les échanges parcellaires.....	29
Construire et animer un réseau d'acteurs pour stimuler les pratiques durables en agriculture.....	30
Favoriser la transmission des exploitations pour le maintien/ le développement de systèmes agricoles durables.....	31
Communiquer sur le changement climatique auprès des formations agricoles et des agriculteurs.....	32
Construire un Plan Alimentaire Territorial.....	33
Développer les services de proximité et les espaces de coworking.....	35
Optimiser les déplacements des agents.....	36
Inciter les entreprises à mener une réflexion sur les déplacements des salariés.....	37
Favoriser l'intermodalité sur le territoire.....	38
Animer le projet « Bougeons mieux en Haute Mayenne ».....	39

Programme d'actions

Axe 1 : Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

- Suivre et évaluer le PCAET
 1. Mettre en place et animer un comité de développement et de suivi des actions du PCAET
- Former et sensibiliser sur les thématiques environnementales
 2. Systématiser la réflexion sur les enjeux air-énergie-climat dans les projets du territoire
 3. Proposer des temps de sensibilisation aux citoyens sur les thématiques environnementales
 4. Mettre en place un programme d'éducation à l'environnement auprès des scolaires
- Réduire et valoriser les déchets du territoire
 5. Déployer l'économie circulaire
 6. Valoriser les déchets verts produits
 7. Accompagner les habitants dans la réduction des ordures ménagères
 8. Mettre en place un lieu dédié au réemploi dans le Nord Mayenne
- Essaimer les bonnes pratiques
 9. Animer un réseau d'échange des bonnes pratiques

Axe 2 : Renforcer le stockage du carbone du territoire

10. Valoriser et préserver le bocage
11. Réunir les propriétaires autour d'une charte d'exploitation de la forêt
12. Accompagner la préservation des zones humides
13. Mettre en place des chantiers de plantation participatifs

Axe 3 : Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur

- Accompagner les particuliers, les collectivités et les entreprises pour réaliser des économies d'énergie
 14. Mettre en place une plateforme de l'habitat
 15. Mettre en place une assistance thermique des communes
 16. Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires à l'énergie
 17. Mobiliser et accompagner sur la qualité de l'air intérieur
- Développer des filières locales et durables
 18. Favoriser le développement des énergies renouvelables, en impliquant les citoyens
 19. Engager une démarche pour la mise en place de filières de matériaux biosourcés dans le bâti





Axe 4 : Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux

- Mettre en place des pratiques culturales et d'élevage qui permettent de maîtriser les émissions de GES et de polluants tout en étant économiquement bénéfiques
 20. Accompagner les échanges parcellaires
 21. Construire et animer un réseau d'acteurs pour stimuler les pratiques durables en agriculture
 22. Favoriser la transmission des exploitations pour le maintien/ le développement de systèmes agricoles durables
 23. Communiquer sur le changement climatique et ses impacts auprès des formations agricoles et des agriculteurs
- Favoriser une alimentation locale et de qualité en Haute Mayenne
 24. Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial

Axe 5 : Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural

- Maitriser, optimiser les déplacements et favoriser les mobilités douces
 25. Développer les services de proximité et les espaces de coworking
 26. Optimiser les déplacements des agents
 27. Inciter les entreprises à mener une réflexion sur les déplacements de leurs salariés
 28. Favoriser l'intermodalité
- Accompagner les changements de comportements
 29. Animer le projet « Bougeons mieux en Haute Mayenne »

Contenu d'une fiche action

Intitulé de l'action			
Sous axe	Sous axe stratégique auquel l'action appartient		
Contexte			
Objectifs	But(s) visé(s) par l'action		
Description	Déroulé prévisionnel de l'action.		
Cibles visées par l'action			
Pilotage de l'action	Le pilote est responsable de la mise en œuvre de l'action. En tant que porteur du plan climat, la Communauté de communes s'assure de la mise en œuvre de toutes les actions.		
Partenaires	Le partenaire participe à l'atteinte du ou des objectif(s).		
Budget prévisionnel	Budget estimé au moment de l'élaboration du programme. Pourra faire l'objet de modifications au cours de la mise en œuvre de l'action.		
Financements possibles	Financements identifiés au moment de l'élaboration du programme. D'autres opportunités pourront apparaître au cours de la mise en œuvre de l'action.		
Indicateurs de suivi	Sont en lien avec les objectifs fixés et permettent de vérifier leur atteinte.		
Articulation avec d'autres plans, programmes			
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 

La mise en couleur indique le niveau de participation de l'action à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone

La mise en couleur indique le niveau d'impact socio-économique de l'action

La mise en couleur indique la typologie de l'action

Axe 1 :

Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

Suivre et évaluer le PCAET

Fiche action n°1 : Mettre en place et animer un comité de développement et de suivi des actions du PCAET

Former et sensibiliser sur les thématiques environnementales

Fiche action n°2 : Systématiser la réflexion sur les enjeux air-énergie-climat dans les projets du territoire

Fiche action n°3 : Proposer des temps de sensibilisation aux citoyens sur les thématiques environnementales

Fiche action n°4 : Mettre en place un programme d'éducation à l'environnement auprès des scolaires

Réduire et valoriser les déchets du territoire

Fiche action n°5 : Déployer l'économie circulaire

Fiche action n°6 : Réduire la production de déchets verts

Fiche action n°7 : Accompagner les habitants dans la réduction des ordures ménagères

Fiche action n°8 : Mettre en place un lieu dédié au réemploi dans le Nord Mayenne

Essaimer les bonnes pratiques

Fiche action n°9 : Animer un réseau d'échange des bonnes pratiques









Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

Fiche 1

Mettre en place et animer un comité de développement et de suivi des actions du PCAET

Sous axe	Suivre et évaluer le PCAET		
Contexte	L'élaboration du programme d'actions PCAET a été le fruit d'un travail multi acteurs (citoyens, élus, associations, chambres...) à pérenniser. Une gouvernance partagée permettra la montée en compétences de chacun autour de la transition énergétique		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - tableau de bord pour suivre et évaluer les actions - commission d'élus pour le suivi régulier - bilan annuel du plan climat 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions avec un agent en charge de coordonner les actions et les acteurs du territoire. - Identifier pour chaque action un agent référent qui fait le lien avec le coordinateur - Mettre en place un tableau de bord à remplir par les porteurs de projet pour suivre les actions. - Mettre en place une fois par an un « Club Climat » constitué des citoyens, des porteurs, des partenaires et des élus pour suivre et évaluer de manière partagée les actions du PCAET - Animer une commission pour la mise en œuvre et le suivi régulier des actions 		
Cibles visées par l'action	Porteurs d'actions, élus, comité technique PCAET, citoyens		
Pilotage de l'action	Collectivité		
Partenaires	Pilotes et partenaires des actions		
Budget prévisionnel	A définir Temps d'agent coordonnateur		
Financements possibles	A définir		
Indicateurs de suivi	Suivi des indicateurs définis dans le programme d'actions		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Action transversale		
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 



Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

Fiche 2

Systématiser la réflexion sur les enjeux énergie-climat dans les projets du territoire





Sous axe	Former et sensibiliser sur les thématiques environnementales		
Contexte	Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 15% des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités en ce qui concerne leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur...), et 50% si on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - 2 formations par thématique par an (biodiversité, gestion des espaces verts, gestion des eaux pluviales, énergie/air/climat) - 2030 : 100% des marchés avec des critères environnementaux 		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte d'éco-responsabilité afin de réduire les impacts environnementaux des activités de bureau - Production de "boîtes à outils environnementales" facilement assimilables par les élus et les techniciens (notes de recommandations, veille thématique, newsletter.) - Systématiser les critères environnementaux dans les marchés publics ; - Former les agents et les élus aux questions environnementales (biodiversité, gestion des espaces verts, gestion des eaux pluviales, énergie/air/climat) - Organiser des « clubs techniques » avec les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage afin d'accompagner les communes pour mener des opérations d'aménagement exemplaires. 		
Cibles visées par l'action	agents, élus, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre		
Pilotage de l'action	Collectivité, CPIE		
Partenaires	Chambre d'agriculture, CRPF, Synergies		
Budget prévisionnel	Temps d'agent coordonnateur Cout formation = 3000 €/an (2 formations par thématiques, 300€/demi-journée)		
Financements possibles	A définir		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations et de participants par an - Ratio de marchés avec critères environnementaux 		
Articulation avec d'autres actions	Action transversale		
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique



Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

Fiche 3

Proposer des temps de sensibilisation aux citoyens sur les thématiques environnementales





Sous axe	Former et sensibiliser sur les thématiques environnementales		
Contexte	La sensibilisation est une des clés à mettre en œuvre pour comprendre les enjeux du changement climatique et faire évoluer les comportements de la société de demain.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins un évènement grand public par an (conférence, ciné débat...) - Au moins une action de sensibilisation de type défi par an 		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des animations sur différentes thématiques (type défis, jardin partagés...) - Mettre en place une campagne d'information permanente sur des thématiques environnementales (écogestes, offres de transports, producteurs locaux, tiers lieux, Repar'Acteurs, qualité de l'air...) - Création d'évènements sur la thématique de l'environnement (conférence, ciné débat, ateliers...) ou sensibilisation lors d'évènements déjà existants (festivals...) 		
Cibles visées par l'action	Grand public		
Pilotage de l'action	Collectivité, CPIE		
Partenaires	Ode et sens, Synergies, associations dédiées		
Budget prévisionnel	Financement des défis, financement des animations/ évènements Temps d'agent coordonnateur Cout animations (associations) = 5 000 € Coût évènementiels = 1 500 €		
Financements possibles	Agence de l'eau / ADEME / collectivité/CD53		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements par an et de participants - Nombre de participants à l'action de sensibilisation 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Action transversale		
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique
			



Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

Fiche 4





Mettre en place un programme d'éducation à l'environnement auprès des scolaires

Sous axe	Former et sensibiliser sur les thématiques environnementales		
Contexte	Depuis 2004, des animations à destination du public scolaire sont mises en place. Plus de 14 000 élèves de Haute Mayenne ont bénéficié d'interventions animées par des professionnels de l'environnement. Des échos très positifs sont ressortis de la part des enseignants, des parents et des enfants. L'objectif est donc d'élargir les animations scolaires à des thématiques plus larges du plan climat		
Objectif	20 classes sensibilisées par an		
Description de l'action	Proposition de modules pédagogiques gratuits aux écoles maternelles et primaires sur différentes thématiques (énergie, biodiversité...)		
Cibles visées par l'action	Etablissements scolaires		
Pilotage de l'action	Groupement de collectivités		
Partenaires	Associations dédiées		
Budget prévisionnel	Temps d'agent coordonnateur coût animation scolaires par EPCI = 6 000 € (cout par animation 300€)		
Financements possibles	Collectivités, Conseil départemental 53, ADEME		
Indicateurs de suivi	Nombre d'élèves/ de classes/ d'écoles sensibilisés ;		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Programme d'animations déchets		
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 



Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux
et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique





Fiche 5

Déployer l'économie circulaire			
Sous axe	Réduire et valoriser les déchets du territoire		
Contexte	<p>Le développement d'actions d'économie circulaire contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans différents domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités économiques avec la mise en place de démarches d'écologie industrielle et territoriale - les déchets, en favorisant le recyclage, le réemploi la réparation, la réutilisation, l'économie de partage en lien notamment avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. 		
Objectif	Promouvoir l'économie circulaire et accompagner les entreprises dans leurs démarches		
Description de l'action	<p>S'engager dans une démarche de labellisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des actions déjà menées en faveur d'une politique déchets et économie circulaire ; - Définir une stratégie d'actions ; - Suivre et évaluer la performance globale en matière d'économie circulaire ; 		
Cibles visées par l'action	Grand public et entreprises		
Pilotage de l'action	Département, groupement de collectivités		
Partenaires	Collectivités, ADEME, conseil de développement, CCI, CMA		
Budget prévisionnel	Actions Réseau d'entreprises / service Déchets		
Financements possibles	ADEME, Région		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de labellisation ; - Tonnage des déchets valorisés ; - Nombre d'entreprises mobilisées dans la démarche 		
Articulation avec d'autres plans, programmes			
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 



Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

Fiche 6





Valoriser les déchets verts produits			
Sous axe	Réduire et valoriser les déchets du territoire		
Contexte	La production de déchets verts est en hausse dans le département de la Mayenne. Plusieurs méthodes simples et pratiques permettent de réduire significativement ces déchets et de limiter l'utilisation de produits chimiques.		
Objectif	Réduire la production de déchets verts		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les communes ou les particuliers à l'acquisition d'un broyeur à végétaux mobile pour optimiser le broyage d'un maximum de branches - Dans le cas où l'aide est attribuée aux communes, proposer un service de broyage gratuit pour les particuliers ; - Proposer une aide à l'achat, ou une distribution gratuite de composteurs pour les particuliers avec sensibilisation lors de la distribution ; - Poursuivre la sensibilisation sur le paillage et le compostage, le mulching, valorisation agricole des tontes de pelouse ; 		
Cibles visées par l'action	Grand public, communes		
Pilotage de l'action	Service déchet de la Collectivité		
Partenaires	Associations, CUMA, département		
Budget prévisionnel	pôle déchets ménagers et assimilés		
Financements possibles	Collectivités		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du tonnage de déchets verts - Nombre d'actions de sensibilisation et de participants 		
Articulation avec d'autres plans, programmes			
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 



Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

Fiche 7

Accompagner les habitants dans la réduction des ordures ménagères

Sous axe	Réduire et valoriser les déchets du territoire		
Contexte	Le département de la Mayenne vise le label « Territoire Zéro déchet, Zéro Gaspillage » au travers du programme Ecomotivé 53. Cela implique des objectifs prioritaires de réduction des déchets.		
Objectif	Réduire la production d'ordures ménagères		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Informer et sensibiliser sur le terrain au tri, au gaspillage alimentaire, aux astuces de réduction des emballages...- Sensibilisation auprès des commerçants sur l'utilisation de contenants réutilisables- Poursuivre les animations sur le compostage et l'aide à l'achat ou la distribution gratuite d'un composteur avec sensibilisation lors de la distribution- Mettre en place une action test de distribution de poules ou un Cocott'arium dans les communes		
Cibles visées par l'action	Grand public, scolaires		
Pilotage de l'action	Service déchet de la collectivité		
Partenaires	Communes, Conseil départemental 53, synergies, CPIE, associations dédiées		
Budget prévisionnel	Pôle déchets ménagers et assimilés		
Financements possibles	ADEME, département		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">- Evolution du tonnage d'ordures ménagères ;- Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de participants		
Articulation avec d'autres plans, programmes			
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 



Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

Fiche 8

Mettre en place un lieu dédié au réemploi dans la Haute Mayenne





Sous axe	Réduire et valoriser les déchets du territoire		
Contexte	De nombreuses initiatives sont à l'œuvre dans le département de la Mayenne en matière de réemploi : collecte/réparation/vente d'électroménager ; collecte/tri/vente de textile ; collecte/tri/valorisation de déchets recyclables (papier, carton, plastique, déchets tertiaires, matériels, encombrants, DEEE) ; relooking/création de meubles en récup ; cordonnerie ; réparation de vélos ... Certains acteurs du réemploi basés sur le bassin lavallois (Envie Maine, Le Relais, Alternatri...) souhaitent s'ancrer davantage dans le Nord Mayenne, ce qui leur permettrait d'envisager de nouveaux développements de leurs activités, et de possibles mutualisations. D'autres acteurs présents sur le territoire (réseau des artisans Répar'acteurs, Repair Café...) souhaitent partager un lieu (ateliers, magasin, exposition), des connaissances, développer des actions mutualisées de sensibilisation...		
Objectif	Constituer un collectif d'acteurs qui se structure autour du réemploi et développe des actions en coopération		
Description de l'action	Création d'un lieu dédié au réemploi à Mayenne, avec l'intention que le projet irrigue plus largement le territoire de Haute Mayenne. Le projet comprend de multiples facettes, qui pourront être développées grâce à la participation de différents acteurs au projet, chacun venant s'y inscrire en fonction de ses besoins propres mais contribuant ainsi à construire un projet collectif innovant : <ul style="list-style-type: none"> - Lieu d'échanges/ de transmission - Point de réparation/relookage - Lieu de démonstration/d'expo/vitrine - Point de collecte - Point de vente/boutique éphémère - Point de restauration/sensibilisation sur gaspillage alimentaire) Déclinaisons sur l'ensemble de la Haute Mayenne (animations, ateliers...)		
Cibles visées par l'action	Citoyens, acteurs du réemploi		
Pilotage de l'action	GAL de la Haute Mayenne		
Partenaires	Association de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Emmaüs, Le Relais, Envie Maine, Maine Ateliers Les possibles, Payaso Loco, Alternatri, Conseil Départemental Conseil de développement de Haute Mayenne		
Budget prévisionnel	Etude de faisabilité : 25 000€		
Financements possibles	Etude : Région/Leader/ Collectivités		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs du réemploi impliqués dans le projet - Nombre d'actions de sensibilisation/ateliers développés 		
Articulation avec d'autres plans, programmes			
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique



Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique

Fiche 9

Animer un réseau d'échange des bonnes pratiques

Sous axe	Essaimer les bonnes pratiques		
Contexte	Depuis 2010, l'association Synergies anime, à l'échelle départementale, le Réseau des collectivités engagées vers le développement durable. Ce réseau est basé sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre élus. Il a pour rôle de leur apporter des éléments concrets pour oser se lancer dans le développement durable « de terrain ». Le Réseau favorise la parole des élus en tant qu'acteurs de terrain confrontés aux réalités quotidiennes. Action en cours sur la période 2019 à 2025		
Objectif	Organiser 2 rencontres par an sur le territoire CCE, CCBM, MC		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et Rencontres plus techniques sur des sujets pointus (ex : gestion des espaces verts, gestion intégrée des eaux pluviales, gaspillage alimentaire, économies d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics, énergies renouvelables, urbanisme durable.) - Création d'outils : <ul style="list-style-type: none"> o fiches expériences (témoignages, conseils méthodologiques, interlocuteurs locaux, sources biblio...) o création un site internet dédié au réseau o Lettre d'info du réseau destinée aux structures adhérentes - Appui au défrichage de projet pour les communes adhérentes : regard extérieur apporté à la commune pour démarrer son projet en intégrant les enjeux du développement durable (liens avec d'autres communes, partenaires...). Le Réseau peut également encourager les communes à concrétiser démarches de développement durable en animant des démarches participatives avec les habitants. 		
Cibles visées par l'action	Elus et techniciens des communes et collectivité		
Pilotage de l'action	Association Synergies		
Partenaires	Communes adhérentes au Réseau des collectivités, DREAL Pays de la Loire, Conseil départemental, Collectivités, GAL Haute et Sud Mayenne, Conseil régional		
Budget prévisionnel	60 000€ / an Le montant de l'adhésion d'une commune est fonction du nombre d'habitants selon la répartition suivante : Moins de 500 habitants : 100 € ; de 500 à 1500 habitants : 300 € ; de 1500 à 5000 habitants : 500 € ; Plus de 5000 habitants : 1000 €		
Financements possibles	En 2019, les recettes sont partagées de la façon suivante : - adhésions des collectivités : 9 500 € - DREAL Pays de la Loire : 10 000 € - Conseil départemental (pour l'organisation d'ateliers) : 6 500 € - ARS : 1 600 €		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres organisées - Nombre de participants aux rencontres ; 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Action transversale		
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique
			

Axe 2 :

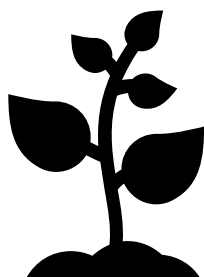
Renforcer le stockage de carbone

Fiche action n° 10 : Valoriser et préserver le bocage

Fiche action n° 11 : Réunir les propriétaires autour d'une charte d'exploitation de la forêt

Fiche action n° 12 : Accompagner la préservation des zones humides

Fiche action n° 13 : Mettre en place des chantiers de plantation participatifs









Renforcer le stockage de carbone

Fiche 10





Valoriser et préserver le bocage

Contexte	Le bocage participe fortement à l'identité de la Mayenne et est un atout pour le développement durable du territoire. Il apporte de nombreux avantages : protection des troupeaux et des pâturages, brise-vent, corridor écologique, stockage du carbone, protection des sols...		
Objectif	2050 : Neutralité carbone		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux du bocage sur le territoire (sur la base du PLUi/ SCOT); - Accompagner les porteurs de projets de plantation de haies d'un point de vue technique et réglementaire via l'espace Info Bocage, le CPIE, les techniciens locaux - Accompagner les demandes d'arrachage ou de déplacement de haies ; - Réaliser des plan de gestion durable des haies (PGDH) à l'échelle de l'exploitation : - Mettre en place des actions de communication, des rencontres techniques - Faire la promotion du label bois bocager géré durablement (certification national du bois valorisant la gestion durable du bocage) 		
Cibles visées par l'action	Agriculteurs, particuliers, élus, formations agricoles, scolaires		
Pilotage de l'action	Collectivité		
Partenaires	CRPF, Civam Ad, FD Cuma, Chambre d'agriculture, CPIE, SCIC MBE, fédération des chasseurs		
Budget prévisionnel	Temps animateur Bocage (à définir), prestations spécifiques		
Financements possibles	Conseil départemental, Agence de l'eau, région, Fédération des chasseurs, contrats de bassin Colmont et CCE		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Kilomètre de haies plantées chaque année ; - Nombre de participants aux évènements spécifiques (démonstrations, chantier participatif, etc.) ; - Nombre de plan de gestion réalisé en 3 ans ; - Evolution du linéaire bocager ; 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Contrats de bassin versants, documents d'urbanismes		
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 



Renforcer le stockage de carbone

Fiche 11





Réunir les propriétaires autour d'une charte d'exploitation de la forêt			
Contexte	<p>La forêt joue un rôle primordial sur le plan écologique et économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle a un impact significatif sur le stockage du carbone (2 à 3 fois plus qu'un champ cultivé) ; - En comparaison avec les autres matériaux de construction, le bois est celui qui réclame le moins d'énergie pour sa mise en œuvre ; - Elle abrite des habitats et des espèces protégées ; - Elle assure le développement du bois énergie ; <p>La forêt en Haute Mayenne recouvre 6.5 % du territoire, et 99% de cette forêt est privée. Le bois d'œuvre est le principal débouché de la forêt en Mayenne (80%). 66% des propriétaires ont moins de 4 ha de forêt. 49% de la surface est détenue par des propriétaires de plus de 25 ha. 6772.2 ha (soit 59,5 %) du territoire forestier de la Haute Mayenne est sous Documents de Gestion Durable. Comparativement au taux de boisement national (1/3 du territoire), le taux de boisement de la Mayenne est faible. Il est donc nécessaire d'encourager les reboisements en développant les forêts.</p>		
Objectif	2050 : Neutralité carbone		
Description de l'action	<p>Elaboration de la charte (1 an)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le périmètre, la structure porteuse, mettre en place un COPIL avec les différents partenaires, rédiger le cahier des charges pour l'élaboration et demandes de financements - Réaliser le diagnostic du territoire - Fixer les orientations et stratégies forestières pour le territoire - Définir le plan d'actions - Signature de la charte - Réalisation et mise en œuvre de la charte (3 ans) 		
Cibles visées par l'action	Propriétaires forestiers, grand public, agriculteurs		
Pilotage de l'action	Collectivité ou groupement de collectivités		
Partenaires	CRPF Bretagne Pays de la Loire, Atlanbois, CPIE, scieries...		
Budget prévisionnel	1 ETP : 45 000€		
Financements possibles	<p>Financé à 100% sur les aides éligibles Fonds FEADER (80%) et régionaux (20%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes - Prestation de service (pour la rédaction de la CFT) - Information et promotion sur le territoire - Animation opérationnelle - Dépense de personnel (frais de déplacement, hébergement, restauration) 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de signataires de la charte ; - Evolution de la surface forestière du territoire 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Schéma régional forestier		
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique
			



Renforcer le stockage de carbone

Fiche 12

Accompagner la préservation des zones humides





Contexte	La préservation et la restauration des zones humides favorisent l'adaptation au changement climatique, le stockage de l'eau et du carbone, l'amélioration de la qualité des eaux et la préservation de la biodiversité.		
Objectif	2050 : Neutralité carbone		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de formation et de communication sur les intérêts des zones humides et leur gestion ; - Inciter à la création/restauration de zones humides sur des zones adaptées ; - Mobiliser des crédits pour financer le maintien en exploitation extensive des zones humides, maintien des prairies humides notamment (recherche de fond pour service environnemental, PAC, Mesure Agri-Environnement) - Compléter l'état des lieux de connaissance des tourbières - Conserver les tourbières en état fonctionnel et les réhabiliter pour celles qui sont dégradées 		
Cibles visées par l'action	Grand public, élus, agriculteurs		
Pilotage de l'action	CPIE, Collectivité		
Partenaires	CIVAM Ad, Chambre d'agriculture, représentants agricoles, DDT, Conseil Départemental		
Budget prévisionnel	A définir en compilant le travail déjà effectué sur les tourbières, Temps animateur bocage (à définir)		
Financements possibles	Contrat de bassin CCE (organisation de rencontres techniques)		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de communication / formation mise en place - Nombre de participants aux formations ; - Evolution du nombre de zones humides fonctionnelles 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Contrat de bassin versant		
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 



Renforcer le stockage de carbone

Fiche 13

Mettre en place des chantiers de plantation participatifs

Contexte	Les strates arborées remplissent de nombreuses fonctions : capter le CO2, limiter du processus d'érosion, favoriser un meilleur rendement des cultures, abriter la biodiversité, produire du bois bocager, etc.		
Objectif	2050 : Neutralité carbone		
Description de l'action	<p>Rôle de la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication et mobilisation à destination du grand public et des scolaires ; - Trouver les sites à implanter : appel à candidature ; - Mise à disposition de moyens techniques (outils, personnel) ; <p>Rôle Chambre d'agriculture/ CPIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'action et appui technique - Encadrement et pédagogie auprès des participants 		
Cibles visées par l'action	grand public, élus, agents, scolaires		
Pilotage de l'action	Collectivité, Chambre d'agriculture, CPIE,		
Partenaires	Département de la Mayenne, , communes, agriculteurs/porteurs de projets, CRPF, Atlanbois, fédération des chasseurs		
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Temps coordonnateur - Coût plantation / matériel = A définir 		
Financements possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture plantation : Porteur de projet - Appels à projets - Contrats de bassins CCE/ Colmont - Aides départementales - Participation citoyenne 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire planté - Tonnage de carbone stocké ; - Nombre de participants aux chantiers ; - Nombre de sites implantés ; 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Contrats de bassin		
<p>Neutralité carbone</p> 	<p>Impacts socio-économiques</p> 	<p>Atténuation du changement climatique</p> 	<p>Adaptation au changement climatique</p> 

Axe 3 :

Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur

Accompagner les particuliers, les collectivités et les entreprises pour réduire les consommations d'énergie

Fiche action n° 14 : Mettre en place une plateforme de l'habitat

Fiche action n° 15 : Mettre en place une assistance thermique des communes

Fiche action n° 16 : Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires à l'énergie

Fiche action n° 17 : Mobiliser et accompagner sur la qualité de l'air intérieur

Développer des filières locales et durables

Fiche action n° 18 : Favoriser le développement des énergies renouvelables, en impliquant les citoyens





Fiche action n° 19 : Engager une démarche pour la mise en place de filières de matériaux biosourcés dans le bâti





Fiche 14

Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur

Mettre en place une plateforme de l'habitat			
Sous axe	Accompagner les particuliers, les collectivités et les entreprises pour réduire les consommations d'énergie		
Contexte	Dans sa grande majorité, le patrimoine bâti de la Haute Mayenne est ancien (construction avant 1975). Par conséquent sa performance énergétique est faible, ce qui conduit à une consommation en énergie très importante pour ses occupants.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - 2030 : Réduire de 20% la consommation énergétique - 2050 : Réduire de 50% de la consommation énergétique 		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Animation d'un groupe de travail entre tous les partenaires pour se fixer les objectifs de la plateforme ; - Création d'un poste d'animateur qui coordonne les partenaires et rassemble les financements ; - Coordination des différentes actions pour atteindre les objectifs ; 		
Cibles visées par l'action	Grand public, Professionnels du bâtiment, banques, secteur de l'immobilier		
Pilotage de l'action	Collectivité ou groupement de collectivités		
Partenaires	PRIS EIE (Synergies) ADIL opérateur ANAH (Soliha) CAUE artisans Atlanbois, Relai bois énergie (FD Cuma), Banques, secteur immobilier (notaires, agences immobilières...), Syndicats du bâtiment, ABF		
Budget prévisionnel	Coordination, animation, A définir		
Financements possibles	Programme SARE, conseil régional, Collectivité		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation de la plateforme ; - Nombre d'artisans labellisés ; - Nombre de rénovations accompagnées ; - Evolution de la consommation énergétique du secteur résidentiel ; 		
Articulation avec plans, programmes	Espaces FAIRE, Maisons France Service		
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 

Point de vigilance issu de l'évaluation environnementale : pour accompagner la rénovation énergétique sensibilisation/ formation sur la qualité de l'air intérieur, l'isolation par l'extérieur et la gestion des déchets de chantier



Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur

Fiche 15

Mettre en place un dispositif de Conseil en énergie partagé pour les communes

Sous axe	Accompagner les particuliers, les collectivités et les entreprises pour réduire les consommations d'énergie			
Contexte	En moyenne, les communes françaises consacrent 10% de leur budget annuel à leurs besoins énergétiques (source : ADEME). Le dispositif de conseil en énergie partagé permet aux communes de maîtriser leurs consommations d'énergie. Le rôle du CEP sera d'accompagner les communes dans la mise en œuvre d'actions de réduction des consommations d'énergie, de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation, de favoriser le recours aux énergies renouvelables.			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - 2030 : Réduire de 20% la consommation énergétique, produire 32% de notre consommation d'énergie grâce aux énergies renouvelables - 2050 : Réduire de 50% de la consommation énergétique, tendre vers l'autonomie énergétique 			
Description de l'action	Recruter un agent qui aura en charge le dispositif de Conseil en énergie partagées. Missions identifiées : <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de bilans énergétiques du patrimoine public pour identifier et hiérarchiser les actions de rénovation à réaliser - l'accompagnement des communes dans le suivi des consommations d'énergie de leurs bâtiments - l'aide au développement des énergies renouvelables (conseils, sensibilisation...) - le suivi des dossiers CEE 			
Cibles visées par l'action	Collectivités			
Pilotage de l'action	Collectivité			
Partenaires	ADEME			
Budget prévisionnel	50 000€/an			
Financements possibles	Subventions ADEME 82 000€ pour 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Aide au changement de comportement : 24 000€ par ETP/ an - Aide équipement/ formation : 10 000€ Financement par des Certificats d'économie d'énergie (CEE)			
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la consommation énergétique des bâtiments publics ; - Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des communes ; 			
Articulation avec d'autres actions				
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	

Point de vigilance issu de l'évaluation environnementale : pour accompagner la rénovation énergétique sensibilisation/ formation sur la qualité de l'air intérieur, l'isolation par l'extérieur et la gestion des déchets de chantier



Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur

Fiche 16

Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires à l'énergie

Sous axe	Accompagner les particuliers, les collectivités et les entreprises pour réduire les consommations d'énergie			
Contexte	Pour une entreprise, réduire sa consommation d'énergie permet de réaliser des économies sur sa facture d'énergie et contribue à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - 2030 : Réduire de 20% la consommation énergétique - 2050 : Réduire de 50% de la consommation énergétique 			
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des diagnostics énergétiques dans les entreprises - Découpler les actions de sensibilisation dans les entreprises - S'appuyer sur les réseaux d'entreprises pour essaimer les bonnes pratiques 			
Cibles visées par l'action	Commerces et industriels			
Pilotage de l'action	CCI Mayenne, Collectivité			
Partenaires	Synergies			
Budget prévisionnel	A définir			
Financements possibles	Entreprises, Département, collectivité			
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostic énergétique réalisé - Nombre d'entreprises ayant participé aux différents temps - Evolution de la consommation énergétique des secteurs de l'industrie et du tertiaire 			
Articulation avec d'autres plans, programmes				
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	

Point de vigilance issu de l'évaluation environnementale : pour accompagner la rénovation énergétique sensibilisation/ formation sur la qualité de l'air intérieur, l'isolation par l'extérieur et la gestion des déchets de chantier



Fiche 17

Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur

Mobiliser et accompagner sur la qualité de l'air intérieur			
Sous axe	Accompagner les particuliers, les collectivités et les entreprises pour réduire les consommations d'énergie		
Contexte	Les nombreux polluants ont des effets néfastes sur notre santé. En effet, une qualité de l'air dégradée a un impact fort sur notre santé et concerne plusieurs pathologies : irritations, toux, crises d'asthme. Il est donc nécessaire d'apporter des éléments de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur. De plus, le territoire de la Haute Mayenne se situe en Zone 3 pour le radon.		
Objectif	Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments		
Description de l'action	<p>Sensibilisation du grand public</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur la plateforme de l'habitat - Sensibilisation auprès des scolaires (cf. programme d'éducation) - Communiquer largement du travail fait dans les ERP (témoignages, bulletins communaux) - Joindre aux permis de construire une note d'information sur le radon <p>Sensibilisation des artisans, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage (via la plateforme de l'habitat)</p> <p>Sensibilisation dans les ERP (porteur CPIE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le prêt de l'appareil de mesure du CO2 dans les communes - Ateliers de sensibilisation (élus/agents référent communaux et intercommunaux ; personnel responsable des achats / personnel de service ; enseignants/ATSEM ; personnel de maintenance) <ul style="list-style-type: none"> - Mieux comprendre la réglementation et sa mise en œuvre - Approfondir les critères de choix de l'entretien des locaux et d'achat des produits et matériels - Bonnes pratiques à adopter au quotidien pour améliorer l'air intérieur suivant l'organisation du temps scolaire 		
Cibles visées par l'action	Grand public, Elus, artisans, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, Directeurs des services techniques, Cep, Responsables des achats produits d'entretien, mobilier, Personnel de service en charge de l'entretien des locaux, Enseignant-es, ATSEM, Personnel en charge de la maintenance des bâtiments		
Pilotage de l'action	Collectivité ou groupement de collectivités, CPIE		
Partenaires	Synergies, Odes et Sens		
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne intercommunale pour acteurs des ERP comprenant accompagnement des gestionnaires à s'autonomiser sur le sujet, un temps de formation sur produit d'entretien, sensibilisation de usagers quotidien (équipe professionnelle), un temps pour les techniciens de maintenance : 13 000 € - Temps de Coordination 		
Financements possibles	PRSE, ARS		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux animations ; - Nombre de maîtrise d'œuvre, d'ouvrage formés ; - Nombre d'ERP sensibilisés ; 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Réseau FAIRE		
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique

Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur



Fiche 18

Favoriser le développement des énergies renouvelables, en impliquant les citoyens

Sous axe	Développer les filières locales et durables			
Contexte	Territoire rural, le Nord Mayenne dispose d'un bon potentiel de développement des énergies renouvelables. Les projets locaux impliquant les citoyens sont une opportunité pour créer une dynamique sociale et économique, développer de nouveaux modes de financement, de faciliter l'acceptabilité des projets.			
Objectifs	2030 : Produire 32% de notre consommation d'énergie grâce aux énergies renouvelables 2050 : Tendre vers l'autonomie énergétique			
Description de l'action	Partie grand public/ élus			
	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier le potentiel de développement des énergies renouvelables par commune ; - Sensibiliser les habitants et les scolaires aux énergies renouvelables et à l'énergie ; - Organiser des temps d'information pour les élus en mettant en avant les valorisations économiques, et les avantages pour le territoire ; - Systématiser l'information et la concertation avec le grand public dès le démarrage des projets pour lever les appréhensions ; - Accompagner les collectifs de citoyens souhaitant s'impliquer dans les projets (appui technique, mise à disposition de salles...); 			
Description de l'action	Partie agricole			
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des projets et accompagner les groupes/individus ; - Mettre en place des réunions d'informations, d'échanges et de témoignages en mobilisant les données locales pour impliquer et donner une prospective aux groupes rencontrés ; - Développer des groupes projet et accompagner les groupes d'agriculteurs ; - Développer des offres de formations ; - Travailler sur l'acceptation sociale ; - Entamer des démarches de faisabilité ; - Travailler la gouvernance sur le territoire. 			
Cibles visées par l'action	Grand public, Elus, agriculteurs, entreprises			
Pilotage de l'action	Collectivité ou groupement de collectivités (partie grand public, élus) / Chambre d'agriculture (partie agricole)			
Partenaires	Réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire, FD CUMA, SCIC bois énergie, chambre d'agriculture, CRPF, Atlanbois, Vents citoyens, Synergies, Territoire énergie Mayenne, conseil de développement			
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'une convention avec le réseau énergies citoyennes : 10 000€ - Temps de Coordination, portage partie grand public 			
Financements possibles	ADEME, Leader, Plate-forme de financements citoyens participatifs			
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie - Part des projets avec implication citoyenne - Nombre de KWh produits 			
Articulation avec d'autres plans, programmes				
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	





Point de vigilance issu de l'évaluation environnementale : le schéma de développement des énergies renouvelables tiendra compte des critères environnementaux et paysagers. Le développement du bois énergie sera accompagné de sensibilisation pour réduire l'émission de particules.



Fiche 19

Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur

Engager une démarche pour la mise en place de filières de matériaux biosourcés dans le bâti

Sous axe	Développer les filières locales et durables		
Contexte	Le secteur du bâtiment est au cœur des enjeux du développement durable. Construire ou rénover des bâtiments de manière écoresponsable nécessite de considérer l'ouvrage dans son ensemble, depuis la production des matériaux qui le composent jusqu'à sa déconstruction. La filière des matériaux biosourcés possède un potentiel de développement économique élevé pour l'avenir. Cela notamment en raison de son rôle pour diminuer notre consommation de matières premières d'origine fossile, limiter les émissions de gaz à effet de serre et créer de nouvelles filières économiques.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence de filières sur les matériaux biosourcés utilisable notamment dans le bâtiment. - Tendre vers la neutralité carbone en 2050. 		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les acteurs pouvant être concernés par ce type de filière (en amont et en aval) ; - Identifier les enjeux relatifs à la constitution d'une filière avec une gestion durable (voyage d'études, rencontres d'acteurs, etc.) ; - Identifier les leviers à activer, étudier la faisabilité d'une telle filière sur le territoire ; - Mettre en place des expérimentations (production et transformation locales, constructions/rénovations ayant recours à des matériaux biosourcés) ; 		
Cibles visées par l'action	Producteurs de la ressource, professionnels du bâtiment, collectivités, habitants, bailleurs sociaux,		
Pilotage de l'action	Synergies		
Partenaires	CIVAM Bio 53 CIVAM AD Atlanbois, Collectif Paille Armoricaïn, Construire en chanvre Collectif des terreux armoricaïn GAL Haute Mayenne CAPEB/FFB Espace info énergie Chambres consulaires ADEME DREAL Pays de la Loire Biofib/ Lycée Agricole du Haut Anjou Association Echobat Entreprises locales Cruard, Rebours Plateforme Ecobatys (35), CRPF, bailleurs sociaux		
Budget prévisionnel	Ingénierie (60 000 € (150 jours), intervenants (15 000 €), déplacements (1 500€), études de faisabilité (20 000€)		
Financements possibles	LEADER, région, agence de l'eau,		
Indicateurs de suivi	A définir		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Contrats de bassins versants		
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 

Axe 4 :

Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux

Mettre en place des pratiques culturales et d'élevage qui permettent de maîtriser les émissions de GES et de polluants tout en étant économiquement bénéfiques

Fiche action n° 20 : Accompagner les échanges parcellaires

Fiche action n° 21 : Construire et animer un réseau d'acteurs pour stimuler les pratiques durables en agriculture

Fiche action n° 22 : Favoriser la transmission des exploitations pour le maintien/ le développement de systèmes agricoles durables

Fiche action n° 23 : Communiquer sur le changement climatique et ses impacts auprès des formations agricoles et des agriculteurs

Favoriser une alimentation locale et de qualité en Haute Mayenne

Fiche action n° 24 : Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial





Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux

Fiche 20

Accompagner les échanges parcellaires

Sous axe	Mettre en place des pratiques culturales et d'élevage pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, tout en étant économiquement bénéfiques		
Contexte	Un parcellaire éclaté constitue un frein pour la mise à l'herbe des animaux. Un point de vigilance est à soulever : le rapprochement parcellaire doit s'opérer en préservant le bocage.		
Objectifs	<p>-Tendre vers la neutralité carbone en 2050 : favoriser le pâturage des vaches laitières (la distance entre les pâturages étant souvent un point de blocage pour évoluer vers des systèmes herbe)</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la qualité de l'eau - diminuer les transports - optimiser les épandages 		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un recensement cartographique des exploitations agricoles qui pourraient être regroupées - Sensibiliser les agriculteurs de l'intérêt économique et écologique de mettre en œuvre des échanges parcellaires - Animer un groupe de travail avec les agriculteurs volontaires pour engager des échanges parcellaires et mettre en place une phase de test de regroupement des exploitations agricoles : à l'échelle d'îlots de 3 ou 4 exploitations - Identifier un outil pour faciliter les échanges entre les agriculteurs - Intégrer une sensibilisation à la préservation du bocage dans les réflexions : l'âge de la haie, le type d'arbres, conseil sur la replantation si on abat une haie... - Valoriser les expériences d'échanges parcellaires qui se sont mis en place et montrer les bénéfices engendrés pour essayer sur le territoire (ex : ferme ouverte) 		
Cibles visées par l'action	Agriculteurs		
Pilotage de l'action	Chambre d'agriculture / Collectivité		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivité : articulation des réflexions d'échanges parcellaires avec des objectifs ciblés dans les SCOT/PLUI autour de la préservation du bocage - Syndicats de bassins versants : sensibilisation à la préservation de la qualité de l'eau - Communes : initier des discussions pour engager des échanges parcellaires (ex : à l'occasion de la création d'un sentier) - SAFER : peut faire levier sur la décision d'échanges parcellaires lorsqu'un terrain est disponible - Civam Ad : partenaire pour la sensibilisation - CUMAS : sensibiliser les agriculteurs sur les questions d'échanges parcellaires - Terre de liens 		
Budget prévisionnel	<p>A définir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de Coordination 		
Financements possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Prestation d'accompagnement facturée aux agriculteurs - Contrat de bassin CCE : réunions d'information, communication... - Agence de l'eau 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'échanges parcellaires réalisés - Nombre de km évités - Nombre d'ha échangés - Economie d'énergie générée - Surface de pâturage gagnée 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Contrats de bassins versants		
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique



Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux

Fiche 21





Construire et animer un réseau d'acteurs pour stimuler les pratiques durables en agriculture

Sous axe	Mettre en place des pratiques culturales et d'élevage pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, tout en étant économiquement bénéfiques		
Contexte	<p>Dans le secteur agricole l'élevage bovin contribue fortement aux émissions de GES (méthane), et d'ammoniac dans l'air et dans l'eau (épandage). De nombreux leviers d'amélioration de ce mode d'élevage existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien de prairies contribue au stockage de carbone, - la pâture limite le recours à l'épandage, le labour pour la production de céréales, la consommation d'eau, l'usage de produits phytosanitaires, - l'amélioration des techniques d'épandage limite les émissions azotées dans l'air, - le développement du compostage et de la méthanisation permet l'export des fertilisants organiques 		
Objectifs	<p>Créer et animer une instance d'échange et de débat sur la question : quelle agriculture demain ? que faire pour développer une agriculture durable ?</p> <p>Développer un esprit de coopération entre les différents acteurs à l'échelle locale pour insuffler des changements de pratiques vers des modèles plus durables.</p> <p>2050 : Neutralité carbone</p>		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement de l'ensemble des réseaux existants qui permettent déjà ces échanges autour des pratiques durables en agriculture : Civam AD, Chambre d'agriculture, CUMAs, SENNOVIA, Organismes de conseil... - Mise en commun par les partenaires de leurs initiatives pour inciter à des changements de pratiques vis-à-vis du changement climatique - Développement d'actions (conférence locale, témoignages sur les changements de pratiques expérimentés) - Constitution et animation d'un réseau d'agriculteurs volontaires : échanges de pratiques, réflexion collective sur de nouvelles pratiques possibles, expérimentations et diffusion ; - Expérimenter un système de rémunération du service environnemental rendu par les agriculteurs : identification et classification des pratiques durables développées dans le réseau, élaboration d'un système d'évaluation et de rémunération de ces pratiques... 		
Cibles visées par l'action	Agriculteurs		
Pilotage de l'action	Collectivité		
Partenaires	Chambre d'agriculture, Civam Ad, Civam Bio, Cumas, CLASEL, CPIE, Syndicats de bassins versants		
Budget prévisionnel	A définir Temps d'animations = sur le schéma d'un réseau d'entreprise / agent contrat bassin versant		
Financements possibles	Contrat de bassin versant de la Colmont		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations/ réunions par thématiques - Nombre de participants aux rencontres 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Contrats de bassins versants		
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique



Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux

Fiche 22





Favoriser la transmission des exploitations pour le maintien/ le développement de systèmes agricoles durables			
Sous axe	Mettre en place des pratiques culturales et d'élevage pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, tout en étant économiquement bénéfiques		
Contexte	<p>Territoire rural l'agriculture est un secteur clé de l'économie locale. Aujourd'hui le territoire est confronté aux problématiques du renouvellement des exploitants agricoles et la reprise des exploitations. Cela est particulièrement dommageable lorsqu'il s'agit de terres exploitées en agriculture biologique, lorsqu'on connaît le temps de conversion ; il s'agit donc d'un patrimoine à préserver, d'autant que l'on sait que les produits biologiques locaux peuvent rapidement manquer pour approvisionner la restauration collective locale.</p> <p>Les freins à la transmission sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les exploitations sont de moins en moins transmises aux enfants : d'où des prix de mise en vente trop importants, une dissociation exploitation/maison d'habitation qui n'est pas favorable à la cession... - Une image du métier qui n'est pas suffisamment attractive (conditions de travail jugées difficiles : temps passé, astreintes, pas assez de personnel sur l'exploitation...) 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver le patrimoine de terres en agriculture durable - 2050 : Neutralité carbone 		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux terres par les collectivités qui se portent acquéreurs des exploitations qui ne trouvent pas repreneurs. Critères à définir (enjeu de préserver un patrimoine = des terres exploitées selon des modes de production durable) et location à des repreneurs en systèmes durables. - Faciliter l'installation de maraîchers (pré achat de produits pour la restauration collective, participation à l'aménagement des exploitations (type ateliers relais dans le domaine de l'artisanat), mise à disposition/location de terrains de la collectivité qui n'ont pas vocation à être construits). - Rendre le métier d'exploitant plus attractif (à travailler dans le cadre du réseau d'acteurs action 21) 		
Cibles visées par l'action	Cédants, Candidats à l'installation, Jeunes sur un parcours de formation agricole, Collégiens		
Pilotage de l'action	Collectivité / GAL		
Partenaires	Chambre d'agriculture, Civam Ad, Civam Bio, SAFER, Terres de lien, établissements d'enseignement		
Budget prévisionnel	A définir Temps d'animations Temps coordination		
Financements possibles	Agence de l'eau ? Conseil départemental ? Contrat de ruralité ?		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations en filière durable acquises/ installées - Nombre de maraîchers installés 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Projet Alimentaire Territorial, Réseau d'agriculteurs		
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique
			



Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux

Fiche 23

Communiquer sur le changement climatique auprès des formations agricoles et des agriculteurs





Sous axe	Mettre en place des pratiques culturales et d'élevage pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, tout en étant économiquement bénéfiques		
Contexte	Les études ainsi que les épisodes de chaleur récents montrent que le secteur agricole sera fortement impacté par les changements climatiques. Des mesures d'adaptations sont donc à mettre en place dans ce secteur.		
Objectif	2050 : Neutralité carbone		
Description de l'action	<p>Travail à conduire à partir et en complément de l'existant et des liens déjà établis : actuellement des communications sur le changement climatique dans le cadre de formations globales mises en place pour les agriculteurs et dans le cadre d'interventions auprès des étudiants en lycée agricole (sur questions agronomie, bocage, phytosanitaires, pâturage...)</p> <p>La méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire un message commun : bâtir des documents de sensibilisation, rédaction d'articles techniques dans la presse agricole, productions de guides techniques, lettre d'information, observatoire technico-économique...) - Permettre des passerelles entre des apports théoriques, des échanges de pratiques, des visites de fermes - Intervenir à différentes étapes de la vie professionnelle d'un agriculteur : pendant sa formation initiale, au moment de l'installation, en cours d'activité... - Sensibiliser également tous les acteurs qui gravitent autour de l'agriculteur : les conseillers en coopératives agricoles, les vendeurs de matériel agricole, les entreprises de travaux agricoles, les banques, la SAFER (ex : question du bocage au moment des changements de parcelles) - Utiliser les évènementiels locaux (ex : stand de la Madeleine) pour sensibiliser et susciter l'intérêt pour aller plus loin dans la réflexion - Mettre les étudiants en position d'acteurs sur cette question du changement climatique : qu'ils soient amenés à construire eux-mêmes leur opinion sur le sujet à travers un travail d'enquête puis d'analyse 		
Cibles visées par l'action	Agriculteurs, étudiants à travers les établissements de formation, acteurs qui gravitent autour de l'agriculteur (conseillers)		
Pilotage de l'action	Chambre d'agriculture		
Partenaires	Civam Ad, , Civam Bio		
Budget prévisionnel	A définir		
Financements possibles	A définir		
Indicateurs de suivi	Nombre de participants aux actions conduites Evolution des émissions de GES du secteur agricole		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Plan Alimentaire Territorial		
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 



Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux

Fiche 24

Construire un Plan Alimentaire Territorial

Sous axe	Favoriser une alimentation locale et de qualité en Haute Mayenne		
Contexte	Dès 2010 la concertation s'est engagée en Haute Mayenne sur la question de l'approvisionnement de la restauration collective en circuits courts, mobilisant de nombreux acteurs (cuisiniers, gestionnaires, producteurs, élus, structures d'accompagnement...). Le GAL de la Haute Mayenne a relancé en 2016 une réflexion sur la question alimentaire dans le cadre d'une dynamique plus large de Pôle Territorial de Coopération Economique ; un groupe de travail multi acteurs a ainsi été remobilisé et le projet de PAT est en partie le fruit de cette réflexion.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - développer une offre de produits locaux de qualité - développer le réseau des établissements de restauration collective qui s'approvisionnent en produits locaux de qualité - sensibiliser les consommateurs sur l'intérêt de « consommer local et qualité ». - construire une identité du territoire autour de son patrimoine alimentaire - Neutralité carbone en 2050 		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Dresser un état des lieux de l'offre de produits locaux, de la demande sur l'ensemble des débouchés locaux potentiels, des pratiques des intermédiaires, transformateurs et distributeurs - Développement d'une offre de produits locaux de qualité en accompagnant notamment les producteurs dans la phase de transmission/installation vers des débouchés en circuits courts et vers des modèles de production durables (dont l'agriculture biologique) et valorisation des systèmes pâturants - Développement du réseau des établissements de restauration collective qui s'approvisionnent en produits locaux de qualité - Sensibilisation/ éducation des consommateurs (défis...) - Valoriser les ressources du territoire (agricoles, humaines, économiques etc.), promouvoir le patrimoine alimentaire du territoire 		
Cibles visées par l'action	Grand public, agriculteurs, restauration		
Pilotage de l'action	GAL de la Haute Mayenne		
Partenaires	Collectivités acteurs du territoire		
Budget prévisionnel	112 500€		
Financements possibles	financements AAP ADEME (50 000€) et Collectivités		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - progression du nombre d'exploitations agricoles positionnées sur des débouchés en circuits courts - progression du nombre d'exploitations agricoles positionnées sur des productions labellisées et en particulier en agriculture biologique - progression du nombre d'établissements de restauration collective s'approvisionnant en produits locaux de qualité - progression de la part de produits locaux de qualité consommés localement - nombre d'actions de sensibilisation conduites sur le territoire - nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation - progression du marqueur « alimentation » dans l'identité du territoire 		
Articulation avec d'autres plans, programmes			
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique
			

Axe 5 :

Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural

Maitriser, optimiser les déplacements et favoriser les mobilités douces

Fiche action n° 25 : Développer les services de proximité et les espaces de coworking

Fiche action n° 26 : Optimiser les déplacements des agents

Fiche action n° 27 : Inciter les entreprises à mener une réflexion sur les déplacements de leurs salariés

Fiche action n° 28 : Favoriser l'intermodalité

Accompagner les changements de comportements

Fiche action n° 29 : Animer le projet « Bougeons mieux en Haute Mayenne »









Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural

Fiche 25

Développer les services de proximité et les espaces de coworking





Sous axe	Maîtriser, optimiser les déplacements et favoriser les mobilités douces		
Contexte	Les tiers-lieux en milieu rural permettent à des activités de s'installer et se développer en renforçant les échanges économiques, limitent les flux pendulaires, et plus généralement, renforcent l'attractivité du territoire. Les services de proximité permettent de réduire les déplacements des usagers.		
Objectif	Réduire les déplacements en voiture		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'animation et le développement des Maisons France Services ; - Communiquer sur les tiers lieux existants et leurs conditions d'accès (presse, site internet, réseaux sociaux, bulletins communaux) ; - Développer les tiers lieux dans les communes (dans des lieux attractifs : médiathèque, mairie...) ; - Favoriser les circuits courts (cf. Plan Alimentaire Territorial) ; - Faciliter l'accès à la visioconférence pour le grand public (lieu dédié par territoire ou par groupement de communes) ; 		
Cibles visées par l'action	Grand public		
Pilotage de l'action	Collectivité ou groupement de collectivités, communes		
Partenaires	Associations dédiées, représentants d'agriculteurs		
Budget prévisionnel	A définir Temps de coordination / animation (réseau d'entreprise) Service Economie « réseau entreprises », Communication, Déchets (EIT) Réfèrent mobilité		
Financements possibles	A définir		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements visioconférence sur le territoire - Fréquentation des tiers lieux ; - Fréquentation des Maisons des Services au Public 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Maisons France Service		
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 



Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural





Fiche 26

Optimiser les déplacements des agents

Sous axe	Maîtriser, optimiser les déplacements et favoriser les mobilités douces			
Contexte	Chaque année, les agents réalisent de nombreux kilomètres lors de leurs déplacements. Deux pistes sont envisageables pour réduire ces impacts : diminuer le nombre de déplacements et/ou agir sur la nature et la qualité des déplacements.			
Objectifs	Réduire et optimiser les déplacements en voiture			
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter le télétravail sur une durée limitée auprès d'agents volontaires : <ul style="list-style-type: none"> o Recensement des postes susceptibles d'être accessibles au télétravail ; o Elaboration des règles applicables au télétravail selon les types de postes (permanent, partiel, limité, ...) o Mise à disposition des télétravailleurs les moyens techniques nécessaires pour faciliter leur activité o Evaluation du dispositif o Accompagner les télétravailleurs et les encadrants lors de l'expérimentation - Mettre en place un équipement de visioconférence dans la collectivité ; - Proposer des formations pour les agents à l'écoconduite (comportement de conduite permettant des économies de carburant et un impact moindre sur l'environnement). ; - Organiser 1 fois par an un challenge mobilité au sein de la collectivité ; - Faciliter les déplacements des agents (mise à disposition de vélos, de véhicules de service, covoiturage...); - Valoriser les initiatives auprès des entreprises lors des échanges réseaux ; 			
Cibles visées par l'action	Agents de la collectivité			
Pilotage de l'action	Collectivités			
Partenaires	Organismes de formation, GAL HM, Synergies, associations dédiées			
Budget prévisionnel	Temps de coordination / animation Budget investissement Coût formation Eco Conduite : 1000€ TTC (pour 4 candidats, 7h de formation) Réfèrent mobilité			
Financements possibles	A définir			
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Part d'agents pratiquant du report modal pour les trajets domicile-travail - Km évités par du télétravail ou de la visioconférence 			
Articulation avec d'autres actions	Action PCAET : Inciter les entreprises à mener une réflexion sur les déplacements de leurs salariés			
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	
				



Fiche 27

Inciter les entreprises à mener une réflexion sur les déplacements des salariés			
Sous axe	Maîtriser, optimiser les déplacements et favoriser les mobilités douces		
Contexte	Partant du constat que 86% des mayennais prennent leur voiture pour se rendre au travail et que 9 personnes sur 10 sont seules dans leur voiture, un réel travail est à mener par les entreprises pour développer l'intermodalité de leurs salariés.		
Objectifs	Favoriser la mise en place et l'animation de plan de déplacement d'entreprise Réduire les consommation d'énergie de 50 % en 2050 Tendre vers la neutralité carbone en 2050		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les réseaux existants pour sensibiliser les entreprises aux questions de la mobilité - Communiquer sur les actions mises en place au sein des collectivités 		
Cibles visées par l'action	Entreprises		
Pilotage de l'action	Collectivité ou groupement de collectivités		
Partenaires	Synergies, Associations dédiées		
Budget prévisionnel	A définir Temps de coordination / animation (réseau d'entreprise) Réfèrent mobilité		
Financements possibles	A définir		
Indicateurs de suivi	Nombre d'entreprises ayant mis en place un plan de déplacement Nombre d'actions de sensibilisation sur la mobilité réalisées Nombre d'entreprises participantes aux événements		
Articulation avec d'autres plans, programmes			
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique 



Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural

Fiche 28

Favoriser l'intermodalité sur le territoire			
Sous axe	Maîtriser, optimiser les déplacements et favoriser les mobilités douces		
Contexte	86% des mayennais prennent leur voiture pour se rendre au travail et 9 personnes sur 10 sont seules dans leur voiture. Pour éviter l'usage de la voiture individuelle sur le territoire, il est nécessaire de proposer des infrastructures adaptées et de mener une communication continue pour engager le citoyen dans le changement de ses pratiques de mobilité.		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations d'énergie de 50 % en 2050 - Tendre vers la neutralité carbone en 2050 		
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier un référent mobilité par territoire ; - Réaliser une plaquette à destination du grand public avec l'offre mobilité du territoire (navettes, tiers lieux, transports à la demande, plateforme de covoiturage...) et mener une animation régulière sur le territoire pour induire des changements de comportement durables (pédibus scolaire, cours de vélo, accompagnement transports en commun...); - Engager la construction de schémas d'aménagement « pistes cyclables » à l'échelle de la collectivité et évaluer pour les parcelles en vente ou les bâtiments publics le niveau d'accessibilité par des offres de mobilité alternatives à la voiture ; - Développer des offres de mobilité alternatives (GNV, autopartage, location/ aide à l'achat de vélos électriques...); 		
Cibles visées par l'action	Grand public		
Pilotage de l'action	Collectivités		
Partenaires	Département, région, GAL Haute Mayenne, Associations dédiées		
Budget prévisionnel	Référent mobilité		
Financements possibles	A définir		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une offre de mobilité alternative - Evolution des linéaires d'aménagements cyclables - Evolution des émissions de GES du secteur des transports routiers - Evolution de la consommation énergétique du secteur des transports routiers 		
Articulation avec d'autres plans, programmes	Bougeons mieux en Haute Mayenne		
Neutralité carbone 	Impacts socio-économiques 	Atténuation du changement climatique 	Adaptation au changement climatique



Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural

Fiche 29

Animer le projet « Bougeons mieux en Haute Mayenne »

Sous axe	Accompagner les changements de comportements			
Contexte	En Mayenne, 52 % des trajets en voiture sont réalisés pour une distance inférieure à 3 km, 9 personnes sur 10 sont seules dans leur véhicule, 1/4 des personnes se rendant au travail en voiture, restent sur leur commune. De plus, il n'y a pas de gare ferroviaire en Haute Mayenne.			
Objectif	Réduire l'usage de la voiture			
Description de l'action	<p>1. Sensibilisation à la mobilité durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un observatoire local de la mobilité durable - Animation d'un Défi « Bougeons mieux en Haute Mayenne » - Animations ponctuelles en lien avec les événements locaux et les enjeux de territoire (santé, pollution de l'air extérieur, accès à l'emploi...) <p>2. Expérimentation de modes alternatifs de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les offres existantes et étudier l'opportunité de créer un outil qui porte ces offres à connaissance; - Sur la base des demandes recensées sur l'accompagnement individuel, proposition de nouvelles solutions à expérimenter, auxquelles les offres existantes ne répondent pas (ex : plan de déplacement interentreprises, autostop organisé, pédibus, vélo-bus...) <p>3. Essaimage sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base d'une évaluation des actions ayant émergé (nouveaux modes de déplacement), du type d'acteurs impliqués, du nombre de personnes sensibilisées - Avec des points de vigilance à prendre en compte : veiller à la pérennisation des actions ; viser un changement pas à pas, dans la durée ; veiller à toucher une diversité d'acteurs ; démarrer avec des volontaires qui deviendront pionniers de la démarche - En visant la reproductibilité : les outils et la méthode d'accompagnement seront duplicables, les échanges d'expériences entre les acteurs seront favorisés 			
Cibles visées par l'action	Citoyens			
Pilotage de l'action	GAL de la Haute Mayenne			
Partenaires	Synergies, acteurs locaux			
Budget prévisionnel	150 000 €			
Financements possibles	AAP French mobility, Collectivités LEADER			
Indicateurs de suivi	Nombre d'événements organisés sur les solutions alternatives de mobilité			
Articulation avec d'autres plans, programmes	Optimiser les déplacements des agents, favoriser l'intermodalité sur le territoire			
Neutralité carbone	Impacts socio-économiques	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	
